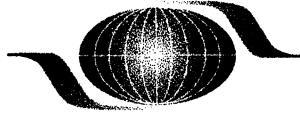




ORGANISATION MONDIALE DU TOURISME
CONSEIL
EXECUTIF



CE/78/11 a)
Madrid, 10 mai 2006
Original : espagnol

Soixante-dix-huitième session
Quito (Équateur), 27 et 28 juin 2006
Point 11 a) de l'ordre du jour provisoire

MEMBRES AFFILIÉS

a) Rapport du Président

Note du Secrétaire général

Dans le présent document, le Président des Membres affiliés fait part au Conseil exécutif des orientations et des décisions adoptées en vue du futur développement du programme des Membres affiliés, ainsi que des aménagements internes de l'organisation de ce domaine d'activité.

MEMBRES AFFILIÉS

a) Rapport du Président

I. Une nouvelle perspective pour les Membres affiliés de l'Organisation mondiale du tourisme

1. À sa seizième session qui s'est tenue à Dakar du 28 novembre au 2 décembre 2005, l'Assemblée générale de l'Organisation mondiale du tourisme a adopté une série de décisions qui vont ouvrir une nouvelle perspective aux Membres affiliés de l'OMT.

2. La modification des articles 4, 6, 7 et 9 des Statuts, dont l'entrée en vigueur dépend de sa ratification par les États membres conformément à la procédure juridique prévue, entraînera un changement important pour ce qui est des catégories de membres de l'Organisation. Dès que cette modification prendra effet, l'Organisation se composera des Membres effectifs, à savoir les États, et des Membres associés, catégorie dans laquelle seront intégrés les Membres qualifiés jusqu'alors d'affiliés en plus des Membres associés existant déjà.

3. En conformité avec ce qui précède, le nouvel article 7 des Statuts prévoit la constitution du Comité des Membres associés composé de trois collèges : le collège des destinations, le collège de l'éducation et le collège professionnel.

4. Dans le but d'avancer dans la voie qu'indique la réforme, l'Assemblée générale a décidé la création immédiate d'un nouveau Conseil – le Conseil des destinations – qui complète la structure existant déjà avec le Conseil professionnel et le Conseil de l'éducation, ce qui fait que sont en place les trois collèges susmentionnés. Le Conseil des destinations se compose des Membres affiliés qui représentent les organismes ou institutions de gestion ou de marketing de destinations locales, régionales et nationales, « sans compétence politique et émanant d'entités territoriales », et des actuels Membres associés. En outre, l'Assemblée a invité les Membres effectifs à participer aux travaux de ce Conseil et à bénéficier directement de ses activités.

5. Le Conseil des destinations a tenu sa première réunion le 9 mars dernier à Berlin, prenant ainsi la suite du Groupe de réflexion sur la gestion des destinations qui fonctionnait depuis 2002. Conformément à la proposition du Secrétaire général de l'OMT, André Vallerand, conseiller spécial de Tourisme Montréal, a été élu à l'unanimité Président du Conseil par les membres présents. Les représentants de la Pacific Asia Travel Association (PATA) et de l'Organisation du tourisme des Caraïbes (OTC) en ont été élus Vice-Présidents, l'élection d'un troisième Vice-Président étant reportée à la réunion suivante du Conseil.

6. Par ailleurs, pendant l'Assemblée générale de Dakar, les Membres affiliés ont renouvelé leur Bureau et élu son nouveau Président en ma personne, en tant que représentant de Cendant Vacation Network Group (CVNG)/RCI. Cette élection à l'unanimité a eu lieu le 29 novembre lors de la Réunion générale des Membres affiliés, qui se tenait également à Dakar.

7. Il ressort de tout cela qu'une nouvelle étape s'ouvre, avec pour but de renforcer le rôle des Membres affiliés au sein de l'Organisation : il s'agira d'un rôle plus actif et mieux intégré dans les objectifs et les actions des divers départements du Secrétariat de l'OMT, en même temps que l'Organisation elle-même sera capable d'offrir davantage de possibilités et de services, de façon à ce que la collaboration entre les secteurs public et privé se traduise dans les faits. En définitive, le but est primo que soit écoutée la voix du secteur non gouvernemental et de la société civile alors que l'Organisation elle-même reconnaît que le secteur privé est la force motrice de la croissance et du développement du tourisme, et secundo que cette reconnaissance soit suffisamment reflétée dans les programmes de travail de l'OMT.

8. Ce pari sur la collaboration des secteurs public et privé requiert davantage d'engagement de la part de tous les intéressés, les Membres affiliés participant plus activement aux actions de l'Organisation et celle-ci adaptant sa structure administrative et budgétaire à cette nouvelle réalité. C'est ce vers quoi nous nous sommes efforcés pendant les premiers mois de mon « mandat ».

9. En outre, dans ce contexte de recherche d'une coordination plus poussée dans le travail quotidien, sous l'angle interne, le Comité des Membres affiliés s'est engagé à assurer la coordination des trois Conseils en évitant les compartiments étanches et en veillant, dans leurs activités, à mettre en œuvre des synergies permettant d'en accroître et d'en valoriser les résultats. La structure administrative entend aussi se conformer à cette démarche.

II. Une nouvelle structure interne pour les Membres affiliés

10. Le Comité des Membres affiliés dispose, pour l'exécution de ses décisions, du soutien d'un Secrétariat au sein même de la structure de l'Organisation. Il s'agit depuis toujours d'une unité aux moyens très limités.

11. De plus, en marge de la structure des Membres affiliés, le département Éducation, Formation et Gestion du savoir prête son concours au Conseil de l'éducation.

12. Pour satisfaire aux besoins constatés, garantir la cohésion des trois Conseils des Membres affiliés dans leurs travaux et mener à bien les projets mis en route au cours de cette nouvelle étape, il s'avère nécessaire de renforcer la structure existante en définissant les postes et les rôles de façon à assurer le fonctionnement efficace de chacun des Conseils et la coordination de leurs activités dans le cadre du Comité des Membres affiliés.

13. C'est la raison pour laquelle, ces derniers mois, nous avons travaillé à la conception d'une nouvelle structure pour le Secrétariat, objet d'un accord avec le Secrétaire général, structure qui sera présentée au Bureau des Membres affiliés lors de sa réunion à Madrid fin mai.

14. La clé du changement est la consolidation et la stabilisation de la structure d'appui des trois Conseils des Membres affiliés avec la création d'un Secrétaire exécutif pour chacun d'eux, poste qui peut être compatible avec une autre fonction dans l'administration interne de l'Organisation et qui contribuera à renforcer le rôle de chacun des Conseils tant sur le plan interne que par rapport aux Membres affiliés.

15. En outre, pour assurer la cohérence des titres, le responsable du Secrétariat des Membres affiliés, actuellement appelé Directeur exécutif, deviendra Secrétaire exécutif des Membres affiliés. Dans tous les cas, on adoptera donc un titre mieux adapté aux fonctions exercées et à la structure organisationnelle de l'OMT.

III. Le programme de travail

16. Le programme de travail approuvé par l'Assemblée générale stipule que la mission des Membres affiliés est de créer une plateforme de dialogue entre les gouvernements et le secteur non gouvernemental qui se compose du secteur privé, des établissements d'enseignement, des destinations et d'autres acteurs du tourisme comme les syndicats, les organismes de tourisme social et les ONG.

17. Pour remplir cette mission, le programme de la période 2006-2007 est axé sur les objectifs suivants :

- encourager la participation du secteur privé aux activités de l'OMT et faciliter la coopération et le partenariat entre les gouvernements et le secteur privé ;
- faciliter et favoriser le développement et la diffusion du savoir afin que le tourisme compétitif et durable progresse universellement, et
- aider les destinations locales à parvenir à un développement durable du tourisme maximisant les avantages économiques, sociaux et culturels de cette activité pour les communautés locales grâce à la parfaite synergie des intérêts de toutes les parties prenantes et renforçant leur compétitivité globale.

III.1 Activités des Membres affiliés

18. Afin d'atteindre ces objectifs pendant la période en cours, le Bureau des Membres affiliés a décidé, en mars à sa réunion de Berlin, de réorienter leurs activités en en réduisant le nombre au profit d'une plus grande qualité et d'une plus grande efficacité interne et externe.

19. À cet effet, nous avons décidé de conjuguer nos efforts en nous engageant à concevoir une stratégie et un programme de travail communs qui devraient rendre plus cohérentes les activités des trois Conseils – Conseil professionnel, Conseil de l'éducation et Conseil des destinations. Il s'agit d'une collaboration mutuelle, dont tous les Membres pourront bénéficier, pour trouver des intérêts communs tout en respectant les objectifs particuliers de chacun.

20. Dans cette optique, la décision a été prise de fusionner le Forum de politique touristique et le Forum des leaders qu'il était devenu traditionnel d'organiser séparément à l'initiative, respectivement, du Conseil de l'éducation et du Conseil professionnel. Convaincus que les Membres affiliés accordent de l'importance aux mêmes questions, nous convoquerons, à partir de 2007, une grande manifestation commune à tous, axée sur un thème présentant de l'intérêt pour l'ensemble du secteur non gouvernemental dans le cadre des objectifs du programme de l'Organisation.

21. Le Secrétariat des Membres affiliés continuera à prêter son appui pour les séminaires, les ateliers et les activités proposés par les Membres. Pour les prochains mois, en collaboration avec le département Développement durable du tourisme et avec la Représentation régionale pour les Amériques, nous organisons avec l'Association de l'hôtellerie colombienne (COTELCO) le séminaire-atelier « LE TOURISME DURABLE, FACTEUR FONDAMENTAL D'ÉRADICATION DE LA PAUVRETÉ EN COLOMBIE », qui aura lieu à Bogotá les 22 et 23 juin. Ce séminaire-atelier a pour objet l'amélioration de la chaîne logistique des hôtels, un des moyens les plus efficaces d'encourager le tourisme durable et de contribuer à la lutte contre la pauvreté.

22. De même, nous collaborons avec la Fédération brésilienne de l'hôtellerie et de la restauration en vue d'un séminaire international sur le thème « La gastronomie régionale, produit touristique et culturel du Brésil », dont l'objet est de contribuer à la protection, à la mise en valeur et à la diffusion de la gastronomie en tant que partie intégrante du patrimoine culturel, atout touristique et instrument de développement économique et social.

23. Par ailleurs, le Conseil des destinations et le Conseil professionnel travaillent en étroite collaboration pour la tenue cette année, en principe en Croatie, d'un séminaire avec pour thème les compagnies aériennes à bas prix et leur influence sur les destinations.

24. À un plus vaste niveau, il a été décidé de tenir, en 2006, la Réunion générale des Membres affiliés à Porto Alegre en même temps que le Forum mondial du tourisme (29 novembre - 2 décembre) et que les réunions du Conseil professionnel, du Conseil de l'éducation et du Conseil des destinations. En dehors du traitement des questions internes, les réunions des Conseils s'ouvriront au public pour des séances de travail ou des séminaires sur des thèmes d'intérêt général.

25. Il s'agit là aussi d'une nouveauté importante, puisque, jusqu'à présent, la Réunion générale des Membres affiliés n'avait lieu qu'en même temps que la session de l'Assemblée générale. À Dakar, il a été décidé qu'il convenait de lui donner un caractère annuel et de la faire coïncider avec une manifestation d'importance mondiale qui, cette année, est le Forum mondial du tourisme organisé par le gouvernement du Brésil.

III.2 Nouveaux travaux de recherche et nouvelles publications

26. Au cours de cette nouvelle étape qu'ils inaugurent, les Membres affiliés ont décidé d'élargir les thèmes de travail, tant pour les études monographiques dont leurs Conseils prennent l'initiative que pour l'exécution du programme général de travail, dans le cadre des grands objectifs fixés, au moyen de forums de dialogue et de diverses activités de diffusion des connaissances. À l'heure actuelle, nous en sommes au stade de la délimitation et de la concrétisation de ce large éventail de thèmes.

27. Les thèmes sur lesquels nous travaillerons sont liés aux questions revêtant un intérêt spécial pour le secteur privé en raison de leurs effets à court terme sur le tourisme ainsi que de leurs effets prévisibles dans l'avenir. Ce sont notamment les thèmes suivants :

- . les changements du comportement des consommateurs, au sens le plus large et dans sa diversité ;
- . le réchauffement de la planète et ses effets sur le tourisme, et
- . les nouvelles perspectives, résultant de ces tendances et changements mondiaux, pour les investissements liés au secteur touristique.

28. L'année 2006 verra la parution de l'étude, commencée en mars 2005 et actuellement dans sa phase finale d'édition, sur le poids économique du tourisme de réunions (réunions proprement dites, voyages d'affaires, voyages de stimulation, congrès, salons, etc.) et sur son évaluation dans le compte satellite du tourisme, étude lancée par le Conseil professionnel avec le concours du département Statistiques et Mesure économique du tourisme et du département Études de marché et Techniques de promotion, avec la collaboration de plusieurs Membres affiliés.

29. Dans le cadre de la collaboration active avec le département Amélioration de la compétitivité : qualité, investissements, commerce, santé et sécurité, l'IH&RA travaille depuis 2003 à l'étude des possibilités d'établissement d'un classement international des hôtels. En la matière, la collaboration a pris un caractère officiel avec la signature d'un accord à ce sujet en février dernier. À la dernière réunion du Comité de l'appui à la qualité et du commerce, en avril dernier, il a été décidé de créer un groupe de travail composé de plusieurs États membres, auquel participera activement ce Membre affilié, pour atteindre l'objectif d'élaboration d'un « Guide des classements nationaux des hôtels et des stations », un des engagements figurant dans l'Agenda 2010 de l'OMT que l'Assemblée générale a adopté à sa dernière session.

30. Par ailleurs, le Secrétariat des Membres affiliés travaille avec le département Publications de l'OMT dans le but de trouver, pour les membres, le mode le plus adapté d'accès aux services de la bibliothèque virtuelle (*WTO e-library*) dans les conditions les plus favorables. Nous considérons que cette bibliothèque virtuelle représente une valeur ajoutée de premier ordre pour les Membres affiliés, que, par conséquent, c'est un élément de consolidation de leur présence au sein de l'OMT et qu'en même temps, elle peut servir d'atout pour attirer de nouveaux membres.

